



RENOSEC

République Démocratique du Congo

MISSION NATIONALE D'OBSERVATION



RENOSEC

**OBSERVATION DE LA COMPILATION
DES ELECTIONS LEGISLATIVES
DU 28 NOVEMBRE 2011**

Kinshasa, Décembre 2011



OBSERVATION DE LA COMPILATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 28 NOVEMBRE 2011

Introduction

Ce rapport d'observation électorale est rendu public par la Mission d'Observation Nationale des Elections qui est composée de quatre réseaux d'observations qui sont :

- Le Réseau National pour l'Observation et la Surveillance des Elections au Congo (RENOSEC),
- Le Réseau d'Observation des Confessions Religieuses (ROC),
- Le Cadre Permanent de Concertation de la Femme Congolaise (CAFCO),
- Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ).

Nous voulons rappeler que notre mission qui est soutenue techniquement et financièrement par EISA et la Coopération Technique Suédoise « ASDI » a déployé 12.688 observateurs dont 278 observateurs pygmées au Nord et au Sud Kivu et 60 observateurs albinos à Kisangani.

Indépendamment de la synergie le ROC a déployé 17.000 observateurs de façon additionnelle.

Pour l'observation de la compilation la mission a déployé 2.688 observateurs à travers le pays.

Ce rapport concerne la compilation des résultats des élections législatives du 28 Novembre 2011 et s'inscrit dans la suite logique des quatre autres rapports produits précédemment par la même mission en rapport avec les différentes étapes du processus électoral en cours. Il s'agit des rapports et/ou déclaration ci-après :

- Déclaration sur l'évaluation de la situation pré-électorale, du 07 Novembre 2011 ;
- L'environnement électoral des scrutins présidentiel et législatifs, du 27 Novembre 2011 (Point de Presse) ;
- Rapport Préliminaire d'observation, du 1 décembre 2011 ;



RENOSSEC

- Rapport à mi-parcours d'observation, du 16 décembre 2011.

L'observation de la compilation des résultats des législatives a débuté le 6 décembre 2011 dans la majorité des CLCR de l'intérieur du pays et s'est terminé le 12 janvier 2012. A Kinshasa, elle a débuté le 12 décembre 2011 et se poursuit jusqu'à ce jour.

La Mission d'Observation Nationale a couvert l'ensemble des CLCR et produit ce travail sur base des rapports venus des 11 provinces du pays.

Le présent rapport s'articule de la façon suivante :

1. Le contexte de la compilation des résultats des élections législatives,
2. La compilation proprement-dite,
3. Les leçons des élections du 28 novembre.

1. Contexte de la compilation des élections législatives.

Les élections présidentielles et législatives ont été combinées et tenues le 28 novembre 2011. La compilation des résultats s'est faite en deux temps. La première étape dont les résultats provisoires et définitifs ont été publiés a fait l'objet des observations contenues dans notre rapport à mi-parcours du 16 décembre 2011. A titre d'exemple, voici quelques unes des irrégularités observées au niveau des Centres et Bureaux de vote :

- a. Non respect par la CENI des dispositions des articles 6 et 8 de la loi électorale sur la publication et l'affichage des listes électorales ;
- b. Déploiement hors délai légal du matériel électoral ;
- c. Ouverture tardive de certains Bureaux de Vote ; Inexistence de certains Centres et Bureaux de vote ;
- d. Inexistence de certains Centres et Bureaux de vote ;
- e. Délocalisation intempestive des certains Bureaux de vote et désorientation des électeurs ;



RENOSSEC

- f. Détention et circulation des bulletins de vote en dehors du circuit de la CENI ;
- g. Insuffisance et/ou manque des matériels électoraux dans certains BV ;
- h. Intimidation des électeurs et des agents électoraux par les candidats, leurs proches ou des milices ;
- i. Campagne électorale le jour du scrutin et dans le périmètre du Bureau de vote ;
- j. Non fonctionnement de certains Centres et Bureaux de vote ;
- k. Destruction et vol du matériel électoral ;
- l. Découverte dans plusieurs circonscriptions électorales, de plusieurs bulletins cochés d'avance.
- m. Violences électorales : coups et blessures, mort d'hommes et perturbation des opérations de vote.

En ce qui concerne les élections législatives, dans l'ensemble, 18.386 candidats issus de la majorité sortante, de l'opposition et des candidats indépendants étaient en lice pour 500 sièges à pourvoir à l'Assemblée Nationale.

Cet engagement des candidats est un signe d'ouverture du scrutin et d'adhésion de la classe politique au processus électoral. Il a été cependant observé que, faute de moyens, beaucoup de candidats n'ont pu battre campagne ni expliquer les projets de société de leurs partis politiques aux électeurs.

En ce qui concerne la compilation des résultats des élections législatives du 28 Novembre 2011, elle s'est faite dans un climat dominé par le débat sur l'élection présidentielle de la même date avec laquelle les scrutins des législatives partagent un certain nombre d'écueils. Elle s'est donc déroulée dans une ambiance de suspicion maximale, voire de tension qui a, plus d'une fois, occasionnée des interruptions dans son déroulement.

La suspicion et le doute jetés sur les élections présidentielles et leurs résultats ont eu un impact négatif sur la compilation des résultats des élections législatives. Ayant été liés comme nous l'avons souligné précédemment, les deux élections ont subi le feu des mêmes critiques par une partie de la population et des partis politiques.



RENOSSEC

Face à l'ampleur des critiques, la CENI a dû interrompre pendant six jours la compilation des résultats pour, disait elle, réfléchir sur les solutions afin d'accroître la crédibilité des résultats des législatives. Dans la foulée, un collège d'experts étrangers a été chargé par la CENI d'appuyer le processus technique de compilation des résultats.

La Mission d'Observation Nationale n'a pas été en mesure d'obtenir toutes les clarifications et explications sur les termes de référence du travail de ces experts étrangers. Toutefois, la Mission voudrait émettre des réserves :

La première est que les deux élections présidentielle et législatives s'étant tenues le même jour, il aurait été politiquement correct que l'assistance requise couvre ces deux scrutins afin d'accroître la légitimité du processus électoral du 28 novembre.

La deuxième réserve est qu'à notre connaissance, la CENI n'a pas engagé une concertation totale avec l'ensemble des acteurs politiques afin de requérir et de clarifier le travail des experts étrangers.

Du fait que nos deux réserves n'avaient pas été prises en compte par la CENI, l'appui des experts étrangers n'a pas permis de changer l'état d'esprit de suspicion autour de la compilation des élections législatives.

2. La compilation proprement-dite des résultats.

Elle a aussi été affectée par des dysfonctionnements dont certains remontent déjà au jour de scrutin. Mais la plupart de manquements ont été relevés tout au long du processus même de compilation. Ci-après, les irrégularités qui ont entaché le processus en amont, en rapport avec la gestion des PV de dépouillement et au cours de l'opération elle-même.

2.1. Problèmes liés à la gestion des procès verbaux de dépouillement

- PV non remis aux témoins des partis politiques et des candidats

La mission d'observation a relevé que dans nombre de circonscriptions, les Présidents des BVD n'ont pas remis les PV aux témoins après dépouillement et les PV non signés



RENOSSEC

par les témoins des partis politiques et des candidats c'est le cas de toutes les circonscriptions du Maniema, dans certaines circonscriptions du Bandundu telle qu'à Kikwit, au Kasai Oriental et d'ailleurs. Ce qui viole l'article 68 de la loi électorale qui stipule : « *Aussitôt le dépouillement terminé le résultat est immédiatement rendu public et affiché devant le bureau de dépouillement suivant les modalités arrêter par la Commission Electorale Indépendante. La fiche de résultat est signée par tous les membres du bureau de dépouillement et les témoins. Une copie est remise aux témoins* »,

Dans certains centres de vote, comme à Kibombo, Lowe ; Likéri, Diko et Lokenye dans le Maniema, les témoins n'ont même pas eu le droit de signer les PV.

- PV non signés par les Présidents des Bureaux de Vote et de Dépouillement

Dans plusieurs CLCR à travers le pays sont arrivés des PV de dépouillement des résultats mal remplis ou non signés.

Au CLCR de Kasongo au Maniema, 58 PV de dépouillement n'étaient pas signés ni par les Présidents des Bureaux de Vote et de Dépouillement, ni par les témoins. Mais le Président du CLCR, le Chef d'antenne de la CENI et le Superviseur (connu sous le nom de Jimmy) envoyé par Kinshasa se sont réservés le pouvoir discrétionnaire de les compiler seuls, à l'abri de la surveillance des témoins et des observateurs.

- PV partiellement ou mal remplis

Comme à Kasongo et ailleurs, à Kinshasa, bien de PV étaient mal remplis, ne reprenant que les résultats par parti politique sans indiquer les scores individuels des candidats. Ce qui fait penser à la substitution des PV authentiques, dans lesquels les résultats des candidats déterminent les scores des partis, par des faux PV élaborés à la hâte en dehors des BVD.

Tel était le cas des PV des BVD n° 10248Z et 10279 de la commune de Limete et du BVD 10245D de la commune de Lemba à Kinshasa.



RENOSSEC

Au CLCR Mont Amba à Kinshasa, l'on a trouvé 2 fois le nom Muanza avec la lettre « u » et 2 fois le nom Mwanza avec la lettre « w ». Mais sur la fiche des résultats, c'est le nom Mwanza avec la lettre « w » sans post nom ni numéro d'ordre et sans nom de parti politique qui apparaît une fois avec une voix. Le bureau du CLCR a annulé cette voix. Plusieurs cas similaires ont été observés presque partout dans les CLCR.

Toujours à Kinshasa, on a observé nombre de PV portant rature ou surcharge c'est le cas entre autre de celui du BVD 10325 I de EP 12 Makala. Ce PV a été classé dans la catégorie des cas difficiles, transmis au bureau de la CENI pour annulation.

2.2. Transfert non sécurisé des plis

Au terme de la loi électorale en son article 67, alinéa 2, « *Les colis contenant les procès-verbaux de dépouillement sont convoyés vers le Centre Local de Compilation des Résultats (CLCR) par l'ensemble de membres du Bureau en présence des témoins et des observateurs et sous la surveillance de la police* ».

Sur le terrain cependant, il a été observé que le Président du Centre de Vote (CV), seul, à pied, à vélo, à moto, en pirogue ou taxi se chargeait d'acheminer les plis vers le CLCR. Ce qui pose, comme nous le disions déjà dans notre rapport à mi-parcours, un problème de sécurité et de fiabilité des colis.

Le cas le plus illustratif est celui de transfert des colis pour les CLCR de la province de l'Équateur. Pour le CLCR de Ingende, un Chef de Centre de Vote et de Dépouillement (CCVD) a amené, seul, les colis de la localité d'EUNGU, par la rivière Imbonga, sur une distance de 68 kilomètres. Ce qui lui a pris une journée et demie de déplacement. Les chefs des CVD de BOLENGAMBI et de Betsimba ont effectué 80 kilomètres avant d'arriver à Boyera, point d'embarquement pour le CLCR atteint après 3 jours de déplacement.

Au CLCR de Masisi, dans le Nord Kivu, certains colis sont venus de la ville de Goma dans la même province. La raison avancée est que, à cause de l'inaccessibilité du chef lieu du territoire où siège le CLCR par rapport à certains CV, certains colis ont dû transiter à Goma par avion de la MONUSCO avant d'atteindre le CLCR. La trajectoire suivie par ces colis non convoyés, comme l'exige la loi, jette le doute dans l'opinion qui y verrait une manipulation des colis de Masisi à partir de Goma.



RENOSSEC

A Kabinda au Kasai Oriental les colis du CV 17818 sont arrivés au CLCR 5 jours après le scrutin. Après vérification devant les agents de l'ANR, le superviseur, le président et les autres agents du CLCR, des traces de falsifications des résultats ont été mis à nus.

2.3. L'obstruction au travail des observateurs et des témoins

Le travail des observateurs n'aura pas été facile dans les CLCR. Dans plusieurs circonscriptions, les opérations ont commencé sans témoins et observateurs. Et quand ils ont été admis, ils ne sont jamais allés au bout du processus. Souvent, ils ont assisté aux opérations pendant quelques heures avec des limitations strictes pour ne pas s'approcher de certains postes. Jamais, il ne leur a été permis de vérifier la conformité de la saisie avec les fiches des résultats.

A Kinshasa, la compilation a débuté le 13 décembre 2011 à 10 heures. A 12 heures déjà, les observateurs et les témoins sont expulsés par les policiers et les agents des CLCR au motif qu'ils doivent obtenir une nouvelle accréditation. Par la suite, même les agents attirés des CLCR n'y ont pas accès.

Jusqu'au 15 décembre 2011, les membres des CLCR, les observateurs et les témoins, même munis de leurs nouveaux badges d'accréditation n'ont pas accès à la FIKIN où se fait la compilation. Seule une équipe restreinte inconnue de tous pénètre dans le site sans que l'on sache ce qu'ils y font.

Le vendredi 16 décembre, les agents des CLCR sont admis au site mais pas les témoins et les observateurs qui ne seront acceptés que le lendemain à 15 heures sans être autorisés de s'approcher des opérations.

Au CLCR de Kasongo, dans le Maniema, la compilation a commencé le 06 décembre 2011 à 10 heures 30 devant les témoins et les observateurs. Les opérations sont suspendues le 08 décembre sur ordre du bureau de la CENI, selon le Président du CLCR. La compilation reprend le 09 décembre pour être à nouveau suspendue le 13 décembre après traitement de 306 PV sur 451 de toute la circonscription après la découverte de 58 PV mal remplis et non signés par les Présidents des Bureaux de Vote et de dépouillement.

Alors qu'on attendait la reprise de la compilation, le 17 décembre à minuit, le Président invite par téléphone quelques témoins de son choix pour aller signer les PV de



RENOSSEC

compilation sans que l'on sache ce qu'il a fait des 58 PV litigieux et des PV restant à compiler. Un Président du CLCR qui ne s'est pas gêné de dire aux témoins et observateurs que leur présence lors des opérations était dictée par sa volonté de transparence et non autorisée par la loi. Ce que les Observateurs et les témoins ont évidemment rejeté en lui opposant l'article 40 de la loi électorale qui stipule « *Les témoins assistent à toutes les opérations de vote, de dépouillement des bulletins, des compilation et de décompte des voix. Ils ne font pas parti du bureau et ne peuvent prendre part à ses délibérations même à titre consultatif. Ils ont le droit d'exiger la mention de toute observation, réclamation et contestation touchant à la régularité des opérations électorales dans les procès verbal avant que celui-ci ne soit placé sous plis scellé. Le président du bureau de vote invite les témoins à signer le procès verbal des opérations électorales. Les copies des procès verbaux sont remises aux témoins. Le président du bureau de vote invite les témoins à accompagner le procès verbal des opérations électorales* ».

Au regard des irrégularités constatées, l'éloignement des observateurs et des témoins des opérations de compilation des résultats des élections législatives procède d'une volonté délibérée de fraude et de tricherie.

A Masisi dans le Nord Kivu, La compilation s'est faite au bureau de l'antenne de la CENI. Et c'est seulement après avoir effectué ce travail que les fiches ont été amenées au CLCR où attendaient les témoins et les observateurs.

A Ngungu dans la province du Bandundu, le président du CLCR n'a pas autorisé les témoins et les observateurs de vérifier les résultats avant la saisie.

A Mahagi dans la Province Oriental, l'exclusion des témoins et des observateurs des opérations de compilation en date du 19 novembre 2011 a été à l'origine de vives tensions.

2.4. Perte des colis ou des documents essentiels

A Kinshasa, plusieurs colis ne sont pas arrivés à la compilation. Le lundi 19 décembre 2011 à 16h00 par exemple, les colis provenant des BVD 10434 (Institut Kubal de Matete) et 10532 (Institut Obenga de Ngaba) pour le CLCR Kinshasa III ont été



RENOSSEC

retrouvé complètement mouillés dans une poubelle et sont devenus indéchiffrables et donc inutilisables.

Toujours à Kinshasa, plusieurs autres colis ont été retrouvés dans les lots des bulletins non utilisés. C'est le cas des colis provenant des BVD n° 10518N, 10434B, 10434D, 10434R, 10445, 10302, 10431A, 10271A, 10304G, 10232B, 10271T, 10436 B, 10436 I, 10452Y, 1010436, 12000U, 10532T, 10227U, 10518W, 10434P, 10204N, 10203, 10211B, 10208, 10221, 10446, 10431S, 10431T, 10431AB, 10434D, 10004V, 10302K.

2.5. Problèmes liés à l'affichage des PV des résultats de la compilation

L'affiche des PV des compilations des résultats aux CLCR n'a pas été libre puisqu'il a été toujours conditionné par l'autorisation du Bureau de la CENI et particulièrement de son Président. Ce qui laisse penser à un droit de censure du Bureau de la CENI qui décide à son gré qui peut être déclaré élu et qui ne le peut pas.

Bien plus, même après la reprise de la compilation dans certaines circonscriptions à problème, l'affichage des résultats n'a pas été automatique partout. En effet, si après la compilation de vérification à Mbuji-Mayi, Province du Kasai Oriental, sous la supervision du Vice Président de la CENI en personne, les résultats ont tout de suite été affichés, il n'en a pas été ainsi à Kindu au Maniema où les résultats issus de la vérification de la compilation des CLCR de Kasongo, Kabambare et Kindu n'ont pas été affichés par l'équipe descendue sur terrain sous la direction de Madame la Rapporteur Adjoint du Bureau de la CENI qui a déclaré réserver la primeur des conclusions de sa mission à son organe qui pourra les rendre publiques.

2.6. Compilation sans cesse interrompue, opaque et incomplète

A Mwaka au Kasai Occidental, les résultats ont été affichés et publiés avant la fin de la compilation qui n'a traité que 80% des colis devant témoins et observateurs. A ce niveau, le candidat Bokama trônait à la tête de la liste du parti UDPS. A la publication, c'est son colistier Kot Piem qui prend le siège. Pour les électeurs, Bokama est sacrifié pour des raisons d'appartenance tribale.



RENOSSEC

A Kinshasa, les CLCR ont fonctionné par intermittence. Tantôt ils étaient ouverts tantôt ils étaient fermés pour des raisons inconnues. Les témoins et les observateurs n'ont pas toujours eu accès aux opérations. Du 15 au 16 décembre à 15h00, même les agents des CLCR n'ont pas eu accès au site de la compilation à la FIKIN.

A Kasongo au Maniema, la compilation a été interrompue autant de fois et les résultats ont été affichés après traitement de 306 PV sur 451. La vérification effectuée à Kindu sous la direction de madame la Rapporteuse Adjointe de la CENI a mis à nu la fraude perpétrée qui a attribué indûment des milliers de voix au candidat Omari Lea Sisi et amputé des voix au candidat Kabwende Koko.

A Mahagi dans la Province Orientale, la compilation a porté sur 636 BVD en laissant de côté 111 autres BVD traités par les seuls membres du CLCR à l'insu des témoins et des observateurs.

2.7. Falsification des résultats et fraude avérée.

A Rungu dans la Province Orientale, l'agent électoral Dingida Gabriel a falsifié les résultats des candidats Bongakia et Lola Kisanga au profit du candidat BULUPI. Le tribunal d'Isiro l'a reconnu coupable et condamné à 6 mois de prison, une amende de 200.000FC et à la privation de ses droits civiques pendant 6 ans.

A Kasongo au Maniema, les résultats ont été falsifiés à la saisie dont les résultats ne correspondent pas aux données des PV. Bien plus, le CVD de Selenge n'a pas fonctionné le jour du vote. Mais à la compilation, il a donné des voix au candidat Didi Manara.

Des cas de falsification des résultats ont été également observés ailleurs, notamment à Mbuji Mayi dans la province du Kasai Oriental, où pour le BV n° 17724B le candidat Ngoyi Kasanji qui a eu 0 voix s'est vu attribuer 112 voix lors de la compilation et au BV 17757K où une fiche de résultat donnait 4 voix et une autre 41 voix au même candidat alors que la trace de saisie à la compilation donnait 81 voix.

Au CLCR de Lukula dans la province du Bas Congo l'agent électoral nommé Kalala Carlos a manipulé des fiches de résultats et a dû répondre de son crime devant le parquet de Tshela.



RENOSSEC

A Kabambare dans le Maniema, un bourrage des urnes a été systématiquement opéré en faveur du candidat Shadari Ramazani dans les Centres de Vote du secteur de Babuyu. Les auteurs de cette fraude ont été pris la main dans le sac au CVD de Kakoyi et de Chuki et ont été arrêtés par la police et les agents de l'ANR. Transférés à Wamaza, ils ont été libérés sans autre forme de procès. Cette bande des fraudeurs était composée du nommé Katchelewa, Chef d'antenne de la CENI à Kabambare, Kibali, Aruna, Asani Kahoho et Mubangu Sefu.

La fraude de Kabambare a aussi éclaté au grand jour à la vérification de Kindu sous la conduite de la Rapporteur de la CENI.

A Kabinda au Kasai Oriental, au CV 17828 de Milenda, le PV du bureau A, a été falsifié en faveur du candidat Lumanu Mulenda. En effet, alors que le PV d'origine attribuait 122 voix au candidat Mukonkole Kibonge et 36 voix au candidat Lumanu, une autre fiche trafiquée attribue 22 voix à Mukonkole et 196 voix à Lumanu. De la même manière le PV issu du BVD 17844 H attribuait 80 voix au candidat Mukonkole mais le PV présenté au la CLCR ne lui donnait que 25 voix. Malgré cela les procès verbaux frauduleux ont été validés.

Au CLCR de la Tshangu à Kinshasa dans la commune de Maluku, le BVD 170073 I du complexe scolaire Boyambi Monako s'est vu attribué le code 170017. Après le constat de ce changement, le président a récupéré les PV pour statuer la dessus.

Au CLCR de Ngungu dans la province du Bandundu on a observé les résultats issus de deux bureaux fictifs sous le code 15012 H et 15012 I. Dans le même CLCR il a été relevé des cas de falsification en faveur des candidats du PALU. A titre d'exemple le BVD 15007 D dont la fiche n'indiquait ni le centre, ni la signature des membres de BVD et des témoins.

A Masisi dans la province de Nord Kivu au CV de Usumba le candidat n°44 a 560 voix sur une fiche de résultats et 1011 voix sur une autre fiche de résultats du même centre.

D'une manière générale, la mission d'observation nationale a déployé des observateurs dans tous les CLCR au niveau national. Notre ambition était de surveiller les opérations et d'en garantir la transparence. Nous avons également l'intention de juxtaposer les résultats officiellement proclamés par la CENI et ceux collectés par nos observateurs. Cependant, l'éloignement des observateurs de certains postes clés de la compilation et surtout le fait que dans la quasi totalité des CLCR, les membres se sont réservés un



RENOSÉC

certain nombre de bureaux à traiter seuls en l'absence des témoins et des observateurs n'a pas permis d'atteindre cet objectif.

2.8. Présence dans les CLCR de personnes inappropriées

Certains CLCR ont fonctionné avec des personnes inconnues dans le milieu et visiblement non formées sur les procédures de compilation. C'était le cas à Masisi au Nord Kivu où des personnes inconnues ont participé à la compilation et à Mbandaka dans l'Equateur où des personnes soupçonnés d'être des agents de renseignement ou de la police ont presté comme membres du CLCR. Ce qui a énervé les témoins du parti politique UCC.

A Kabinda au Kasai Oriental, l'Administrateur du territoire, le superviseur et l'informaticien du CLCR ont été jusqu'à squatter le bureau dudit CLCR y passant la nuit à continuer le travail de compilation en l'absence des agents attirés.

3. Leçons à tirer des élections du 28 novembre 2011

La mission compilera ses différents rapports et rédigera un rapport global du processus électoral dans quelques semaines. Toutefois, à ce stade de la proclamation des élections présidentielles et législatives de 28 novembre 2011, la mission voudrait tirer quelques leçons en vue d'améliorer les processus électoraux à venir. Conscient que la CENI ne proclamera solennellement les résultats des élections législatives que le 26 janvier 2012, nous voudrions nous limiter aux leçons générales qui sont :

- Les élections ne s'improvisent pas : La CENI installée sur le tard en février 2011 n'a disposé que de 9 mois pour organiser les élections dans un contexte logistique, technique, financier, politique et social aussi tendu que celui de la RDC. Ainsi donc, malgré ses nombreux efforts déployés surtout dans les mois d'octobre et novembre 2011, la CENI n'est pas parvenue à relever tous les défis et à ancrer la jeune démocratie congolaise sur de bonnes bases.
- Tout processus électoral se doit de se fonder sur une large concertation politique et un minimum de consensus : fondée ou non, l'incurable suspicion entre les acteurs politiques congolais n'a pas été profitable à un processus



électoral apaisé. Les mécanismes politiques de dialogue mis en place ont à dessein, par mauvaise fois ou par ignorance torpillés ou mal conduits.

- Les populations sont un acteur clés sinon fondamental des élections : contrairement à 2006, la campagne d'éducation civique et les canaux de mobilisation publique n'ont pas réussi à intégrer ou captiver l'intérêt des électeurs avant le vote. La mobilisation du 28 novembre, avec toutes les défaillances constatées, aurait pu être meilleure et ordonnée si la campagne d'éducation civique s'était fondée sur les expériences antérieures.
- Bien qu'étant un signe d'ouverture et de large participation politique, la multiplicité des candidats n'est à l'avantage ni de la démocratie, ni de l'organisation logistique du scrutin, ni de la création d'un système de parti, ni du système électoral. Dans un pays tel que la RDC aux problèmes d'infrastructures difficiles à surmonter, avoir une moyenne nationale de 36,7 candidats par siège à pourvoir est énorme et ingérable. Mettre en place un système électoral qui permettrait aux partis politiques d'être mieux représentés et aux électeurs de mieux effectuer leurs choix serait avantageux pour tous. Que des électeurs, en grande partie illettrés ou analphabètes, aient à utiliser des bulletins de vote volumineux n'aide pas toujours la bonne participation populaire.
- La professionnalisation des élections concerne aussi bien la CENI que les partis politiques.
- La question de légitimité des résultats des élections présidentielle et législative est posée. Si cette question ne connaît pas un début de solution par une médiation politique et un accord minimum, il y a des risques que les institutions et les personnes issues des élections du 28 novembre rencontrent des réelles difficultés de gestion des populations dans les années à venir.
- La mission voudrait également poser la question de la légitimité de la CENI dans l'organisation des élections locales prévues pour 2013 et des élections générales de 2016, étant donné que le mandat des ses membres est de six ans, conformément à l'article 13 de la loi n° 10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante. La CENI fait face à de nombreuses critiques qui ne favoriseront pas la perception de son indépendance et de sa crédibilité ni de son



RENOSEC

professionnalisme lors de scrutin à venir. Cela est une question qui devra être réglée immédiatement.

Fait à Kinshasa, le 15 Janvier 2012

CAFCO

CNJ

RENOSEC

ROC